

Jean-François Clocheau
6, Allée du Professeur Fleming
33600 PESSAC
contact@dagtva.com
06 13 01 17 96

Pessac le, 26 janvier 2021

Titulaire du brevet FR1201371 du 11/05/2020

Au Service des Recours de l'INPI.

Madame, Monsieur,

Suite à la réception le 07/01/2021 par un recommandé du 05/01/2021, m'informant d'une décision de déchéance du brevet FR1201371, je sollicite un recours de cette décision auprès des instances de l'INPI.

Afin d'éclairer votre décision, je tenais à vous informer des faits suivants et conteste cette constatation de déchéance pour des raisons techniques qui sont expliquées ci-dessous.

Je suis très étonné de cette décision sans jamais avoir reçu de la part de l'INPI, comme les autres années, un document de demande de paiement m'indiquant les sommes dues à partir du 11/05/2020 pour la 9ème annuité, ni un rappel afin que la situation soit régularisée.

Comme vous avez pu le constater, début mai 2020, nous étions en pleine pandémie avec toutes les perturbations de fonctionnement auxquelles on peut penser. J'ai donc attendu ce courrier qui n'est jamais arrivé et puis cela m'est sorti de l'esprit avec d'autres problèmes liés à la crise de Covid-19 que vous pouvez imaginer.

Il m'a été rapporté par les services de l'INPI que, suite à la crise de Covid-19, de nombreux courriers n'avaient pas été envoyés. Cette absence d'appel à paiement s'est accompagné d'autres dysfonctionnements décrits ci-dessous. (Je tiens toutes les preuves informatiques à votre disposition).

Suite à ce recommandé, je me suis connecté au portail de l'Institut **avec mes identifiants habituels** car, dans les documents accompagnant le recommandé de l'INPI, la page contenant des identifiants qui devaient me permettre de me connecter au portail des brevets, **ces identifiants n'ont jamais fonctionné**.

Cette impossibilité de connexion avec vos directives sont sûrement liés à un troisième fait, **une erreur d'indexation sur la base de données de l'INPI**,

En me connectant avec mon identifiant et mot de passe historique, on pouvait y voir que le N° du Brevet affiché avec ces identifiants de connexion ne correspondaient : ni à mon brevet, ni avec mon N° de publication FR2990554 (54 au lieu de 44). Je ne n'aurais jamais du pouvoir accéder à ce type d'informations ne me concernant pas. Les informations affichaient aussi le message : "Incohérence entre sa date de dépôt et celle que vous avez renseignée (11/05/2012) ".

Tout ceci étant possiblement la cause de tous ces dysfonctionnements réglés depuis et de mon retard de paiement.

La régularisation des sommes dues pour l'annuité en retard a été faite.

Par cette lettre, je sollicite donc une restauration de mes droits sur ce brevet en tant que citoyen Français détenteur d'un brevet français déposé à l'Institut de la Propriété Industrielle de la France, organisme qui est en charge de protéger les intérêts de mes créations.

Cordialement,

Jean-François Clocheau